

Quelle politique pour les pôles de compétitivité ?

Déclaration du groupe CFTC

La politique des pôles de compétitivité en France est une politique relativement récente : comme l'indique le rapport, la France a engagé sa propre politique de « cluster » en 2004. Cette création des Pôles de compétitivité permet, en fédérant les énergies, de conquérir des marchés qui n'auraient pas été accessibles par des entreprises seules.

Certes, l'innovation de produit est importante pour la montée en gamme de nos exportations, mais il ne faut pas omettre qu'il ne s'agit que d'une forme d'innovation que peuvent porter les pôles de compétitivité. Par conséquent, si l'innovation de produit est un moyen de conquérir de nouveaux marchés, de renouveler une gamme, etc., l'innovation de procédé et organisationnelle, sont porteuses de solution grâce notamment aux gains de productivité générés, et permet de fabriquer le produit à un coût inférieur et favorise ainsi la compétitivité-prix de l'entreprise. Ainsi, la CFTC aurait aimé que ces deux aspects de l'innovation soient davantage développés dans ce rapport. En effet, les pôles de compétitivité ont et auront un effet évident sur l'emploi, sur la montée en compétence des salariés, l'organisation du travail et des bassins d'emploi dans lesquels ils sont implantés.

Il convient, pour cela, de mieux caractériser les pôles et leur échelle d'action. La CFTC appuie donc la proposition 1 en faveur de la distinction entre deux catégories de pôles Régions d'une part et nationales d'autre part.

Par ailleurs, si l'anticipation de la part des entreprises des besoins en termes de compétence des travailleurs est importante, une trop grande spécialisation de l'offre de formation relativement au thème du pôle de compétitivité peut être dangereuse pour les travailleurs en cas d'arrêt d'activité de ce pôle. Il faut, donc veiller à ce que la dépendance des bassins d'emplois, dans lesquels ils sont implantés, envers l'activité des pôles de compétitivité ne soient pas trop forte et accompagner les travailleurs tout au long de leur carrière afin d'améliorer leur polyvalence.

C'est pourquoi, la CFTC insiste particulièrement sur la proposition 12 dont l'objectif est d'anticiper les évolutions et développer l'emploi au regard des métiers émergents.

Ce rapport a l'avantage de mettre en avant les fondements théoriques de la politique des pôles de compétitivité. De même, il revient longuement sur les différents dispositifs publics de soutien aux clusters en France. Cette partie nous permet de constater qu'il y a beaucoup de dispositifs de soutien. De même, l'exposition des différents exemples internationaux est intéressante. C'est ainsi que la CFTC insiste sur la proposition 7 dont l'objet est bien d'orienter et de flécher les moyens financiers accordés selon les projets.

L'avis a l'avantage de mettre en avant des propositions qui permettront à la fois de mieux caractériser les pôles de compétitivité afin de dynamiser leurs actions, notamment dans la vie du territoire mais également de mieux les évaluer. La CFTC approuve les propositions exposant la nécessité d'améliorer la coopération entre les pôles ainsi que de veiller à optimiser l'impact des financements de ces pôles.

La CFTC a voté l'avis.